

**DELIBERATION N°20221312-06**

## CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 13 Décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à 19 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Coignièrès s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sur la convocation de M Didier FISCHER, Maire, en date du 7 décembre 2022.

### Étaient présents :

M. Didier FISCHER – Maire

Mme Florence COCART, M. Cyril LONGUEPEE, M. Mohamed MOKHTARI, Mme Yasemin DONMEZ, M. Marc MONTARDIER, M. Salah KRIMAT – Adjoints au Maire

M. Brahim BEN MAIMOUN, Mme Nathalie GERVAIS, M. Xavier GIRARD, Mme Catherine JUAN, Mme Sandrine MUTRELLE, M. Maxime PETAUTON, M. Olivier RACHET, Mme Christine RENAUT, M. Jamel TAMOUM, M. Stéphane THILLAY – Conseillers Municipaux

### Étaient représentés :

Mme Aliya JAVER donne pouvoir à M Brahim BEN MAIMOUN,  
Mme Sylvie MAUDUIT donne pouvoir à M. Salah KRIMAT,  
M. Samir MOUSTAATIF donne pouvoir à Mme Yasemin DONMEZ,  
Mme Eve MOUTTOU donne pouvoir à M. Didier FISCHER,  
Mme Rahma M'TIR donne pouvoir à Mme Catherine JUAN,  
Mme Sophie PIFFARELLY donne pouvoir à M. Marc MONTARDIER,  
M. Nicolas ROBBE donne pouvoir à M. Cyril LONGUEPEE,  
Mme Anne-Marie TIBERKANE donne pouvoir à Mme Nathalie GERVAIS,  
Mme Leila ZENATI donne pouvoir à Mme Florence COCART,  
M. Nicolas GROS DAILLON donne pouvoir à M. Xavier GIRARD.

-----

Mme Christine RENAUT est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### **POINT N°06 : CRÈCHE FAMILIALE ET MULTI-ACCUEIL -- APPROBATION DU PRINCIPE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1411-1 et suivants ;

Vu la délibération n°1710-01 du conseil municipal du 16 octobre 2017 portant sur l'approbation du recours à la Délégation de Service Public pour l'exploitation des crèches municipales ;

Vu la délibération n°1806-01 du conseil municipal du 29 juin 2018 portant sur la Délégation de Service Public pour l'exploitation d'une crèche multi-accueil et d'une crèche familiale et l'approbation de la convention de délégation de service public et du rapport du Maire au conseil municipal sur le choix du délégataire ;

Considérant que la Délégation de Service Public actuelle arrivera à son terme en août 2023 ;

Après avoir entendu l'exposé de Mme Yasmine DONMEZ, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Par 24 voix pour et 3 abstentions (*M. Xavier GIRARD en son nom et en celui de M. Nicolas GROS DAILLON, Mme Sandrine MUTRELLE*).

**ARTICLE 1 – APPROUVE** le principe de renouvellement de la Délégation de Service Public pour la crèche familiale et multi-accueil de Coignières.

**ARTICLE 2 – APPROUVE** la durée de la nouvelle délégation de service pour 5 ans à compter de la date d'exécution du contrat de Délégation de Service Public.

**ARTICLE 3 – AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à engager et conduire la procédure proprement dite.

Pour extrait conforme :

**Le Maire,**

**Didier FISCHER**

**Vice-Président de la C.A. de Saint-Quentin-en-Yvelines**



Le présent acte peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles - 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles, ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.